Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Commune d'ERMENONVILLE

Arrêté 2025-109

Interdiction de circulation et de stationnement place Léon Radziwill – Cérémonie du 11 novembre.

Le Maire de la Commune d'Ermenonville,

Vu les dispositions du Code Pénal,

Vu l'article R.411.8 du Code de la Route,

Vu les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la cérémonie du 11 novembre 2025 qui se déroulera place Léon Radziwill à Ermenonville,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées aux risques,

ARRÊTE

Article 1 – Le stationnement et la circulation seront interdits à l'intérieur de la place Léon Radziwill le mardi 11 novembre 2025 de 11 heures à 18 heures.

Article 2 – Des barrières de sécurité seront mises en place par les services techniques de la Commune.

Article 3 – La Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin, les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil-le-Haudouin ainsi que les services municipaux seront chargés, pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ermenonville, le 23 octobre 2025

Le Maire

Jean-Michel CAZERES

MAIRIE D'ERMENONVILLE (OISE)

2 place Léon Radziwill – 60950 Ermenonville
Téléphone : +33.(0)3.44.54.00.15 Télécopie : +33.(0)3.44.54.06.66
Courriel : ermenonville@orange.fr Site : www.ermenonville.fr